

**Conseil Municipal du 25 juin - Note de synthèse sur les actions sociales menées
par la commission culture sport et actions sociales**

1. Repas des Seniors

En 2017, alors que 650 personnes ont 70 ans et plus à Maîche, 230 ont participé au traditionnel Repas des Seniors offert par la Commune. Le coût 2017 de cette action s'élève au total à 6 459.13€ TTC. Il a été constaté moins de gaspillage alimentaire que l'an passé.

Globalement, le retour est positif. Les personnes ont été contentes de leur journée, du repas et de l'ambiance. Les jeux prévus par Music and Show étaient adaptés à l'âge des personnes présentes et ont permis de faire participer ceux qui ne dansent pas.

L'arbre à empreintes qui a été réalisé au cours de cette journée est exposé à la mairie jusqu'au prochain repas dont la date est fixée au 7 avril 2019.

2. Colis des Anciens - Noël 2018

Chaque année, la Commune offre un colis aux anciens de 85 ans et plus à leur domicile. Le coût 2017 du Colis des Anciens s'élève à 16.50 €. (111 colis en 2017)

Depuis deux années, le colis compte notamment un calendrier illustré de photographies de manifestations ayant eu lieu sur la commune. Il est envisagé pour le Noël 2018 de repenser la formule en proposant autre chose qu'un calendrier. Le concours photo « Mon Maîche à moi » pourrait être une source d'inspiration photographique pour illustrer un autre support.

Le colis pourrait comporter également des produits alimentaires célébrant les fêtes de fin d'année.

Ce temps privilégié de visite aux anciens est assuré par les conseillers municipaux et les membres externes de la commission culture sport et actions sociales. S'ajoute à cela un moment de convivialité autour de la galette à la MARPA et à l'EHPAD.

3. Rendez-vous des Aidants

Initié par le CCAS en 2016, il a pour but d'offrir aux aidants une parenthèse dans leur quotidien au cours duquel ils accompagnent bénévolement un conjoint, un parent, un ami ayant besoin d'aide, qu'elle soit physique ou psychologique.

La séance mensuelle a lieu en général le premier mardi du mois à la salle Gentit de 14h à 15h30. Elle est animée par une sophrologue et une psychologue qui propose en alternance une séance détente et une séance thématique.

Le RDV des Aidants est totalement gratuit et préserve la confidentialité des aidants qui viennent de Maîche mais aussi du territoire de la CCPM. Il y a en moyenne 8 à 10 personnes à chaque séance.

Cette action a été financée dès l'origine par le GIE IMPA par le biais d'une subvention dont le montant 2017 s'élevait à 2 038 €. Mais depuis 2018, en raison de la création de la nouvelle Région Bourgogne / Franche-Comté, ce type d'action n'est plus financée.

Le budget 2017 montre un total de dépenses de 4 104.35 € et de recettes de 2 038 €.

4. MSA / Parcours Santé des Aidants

La MSA, en partenariat avec la Commune de Maîche, propose et accompagne le Parcours Santé des Aidants qui a débuté par une réunion d'information le mardi 22 mai 2018 à Maîche.

Les personnes présentes ont pu mesurer qu'une aide régulière à une personne peut avoir des conséquences sur la santé que l'aidant souvent néglige. La MSA peut donc les accompagner s'ils le souhaitent dans le cadre d'un triptyque : réunion d'information / consultation médicale / réunion d'échanges.

La Commune a pris à sa charge une publication PPA et la mise à disposition de la salle de réunion.

5. Appels à Projet de la CAF

Depuis 2016, la Commune de Maîche dépose des dossiers de demande de subvention auprès de la CAF dans le cadre des Appels à Projets au titre des Fonds Publics et Territoire.

C'est ainsi que les conférences, le city stade et les projets du Groupe Oxy'Jeunes ont pu être financièrement aidés.

Voici un détail des sommes accordées :

2016 : 320 € pour chacune des deux conférences

2017 : 4 500 € pour le city stade / 320 € pour chacune des deux conférences

2018 : 2 700 € pour des sorties ludiques du Groupe Oxy'Jeunes / 600 euros pour les deux conférences.

6. Groupe OXY'JEUNES

Ce groupe est ouvert aux jeunes maîchois/es âgé(e)s de 12 à 17 ans, sur la base d'actions participatives pour faire aboutir leur(s) projet(s). Les jeunes se réunissent une fois par mois, en général le premier vendredi du mois, et le groupe est chapeauté par la directrice du Centre d'Animation. Leur projet est de partir en camp la 1^{ère} semaine des vacances d'été. Il est en voie de réalisation puisque le séjour aura lieu à Malbuisson du 9 au 12 juillet avec la participation de 12 jeunes qui seront encadrés par deux personnes diplômées recrutées par la Commune.

Actions participatives en 2017/2018 :

- le lavage des verres à carnaval,
- l'organisation d'une soirée jeux au cours de laquelle ils ont vendu des boissons et gâteaux et aidé à la mise en place et au rangement,
- participation au repas des personnes âgées (fabrication de la décoration, installation tables, service, nettoyage de la salle),
- vente de gâteaux sur le marché,
- nettoyage de printemps,
- réalisation des décorations de Noël,
- emballage des colis des anciens, des œufs de Pâques,
- participation à l'élaboration de la charte éco-citoyenne,

A venir :

- totem du forum des associations,
- Création des mini-films éco-citoyens
- Etc...

Ces jeunes ont également présenté leur action (naissance du groupe, objectifs, projets ...) sous forme de power point à la CAF afin d'obtenir une subvention de 2000 € (minimum). La présentation de leur dossier a permis de recevoir un accord de subvention de 2700€.

Une régie va être mise en place. Elle permettra d'encaisser les recettes des actions réalisées par les jeunes.

Le Conseil Municipal est informé que Monsieur Valentin Petit, animateur, qui encadrera ce camp jeunes, rejoint le groupe de travail associé à la Commission Culture Sport Actions Sociales.

7. Charte Eco-Citoyenne pour les services de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence du Pôle Famille

Alors que les valeurs de respect de l'environnement et des différences deviennent de plus en plus significatives et s'imposent à l'esprit, des professionnelles des services siégeant au pôle famille, des parents, des jeunes du groupe OxyJeunes et des élus se sont réunis pour travailler à l'élaboration d'une charte Eco-Citoyenne. A l'issue de trois réunions de travail très constructives, les grands thèmes de la charte ont été définis, les déclinaisons plus détaillées ont été identifiées pour figurer dans un livret d'information parmi lesquelles certaines sont retenues pour être mises en scène et filmées.

En effet, l'implication des professionnelles et des jeunes se traduira in-fine par le tournage de scenettes qui seront diffusées sur les télévisions placées dans les halls des services municipaux.

Ce sujet fait l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour de la présente séance avec le détail de la Charte Eco-Citoyenne.

8. Les cycles de conférences des services du Pôle Famille

Chaque année, les services proposent une conférence sur la thématique parentalité, enfance, adolescence. Avec les demandes d'aides financières faites auprès de la CAF depuis 2016 (cf. point précédent sur les Appels à Projets), il a été admis le principe suivant : 1 conférence confirmée est organisée au cours du premier semestre et une autre optionnelle qui a lieu seulement si la CAF apporte son soutien financier.

A noter qu'un système tournant a été instauré afin que ces conférences soient prises en charge alternativement par les budgets de fonctionnement de chaque service. En 2016, c'est le RAM (devenu service de la CCPM) qui a organisé les conférences sur son budget de fonctionnement, en 2017 le Multi-Accueil et en 2018, c'est le Centre d'Animation, qui devrait poursuivre ce mode de fonctionnement et sollicite les subventions auprès de la CAF.

Ces conférences rencontrent un très vif succès car il y a en moyenne 50 personnes présentes.

Le coût des interventions des intervenants s'élève environ à 450 € auquel il convient d'ajouter le coût d'une parution dans le PPA.

9. Le Multi-Accueil Les Frimousses

L'équipe est composée de 14 professionnelles diplômées, recrutées à temps complet et/ou partiel qui se répartissent dans les domaines de compétences suivants : Directrice de la structure, Educatrice de Jeunes Enfants, Auxiliaire de Puériculture, CAP Petite Enfance, Infirmière, Adjoint technique pour l'entretien des locaux. Cette équipe est complétée par un médecin généraliste référent pour la structure qui intervient en qualité de personnel extérieur.

Conformément à la législation en vigueur, le Multi-Accueil « Les Frimousses » accueille des enfants âgés de moins de 6 ans. L'enfant peut être accueilli soit régulièrement, soit occasionnellement.

Le Multi-Accueil est ouvert à l'ensemble des familles de Maîche ainsi qu'aux familles de communes extérieures dans la limite des places disponibles.

Pour que tout se passe dans les meilleures conditions possibles, et pour permettre à l'enfant de tisser les liens indispensables entre son milieu familial et son milieu d'accueil, le personnel a mis en place un protocole d'accueil appelé période d'adaptation.

Pour l'accueil régulier

Une préinscription peut être effectuée au multi-accueil dès les premiers mois de grossesse, elle est traitée en fonction de son ordre d'arrivée.

Une inscription définitive est réalisée en fonction de la reprise du travail de la maman si des places sont disponibles dans la structure. Un contrat de mensualisation personnalisé (fixant la fréquence d'accueil de l'enfant et sa durée) est alors établi.

Pour l'accueil occasionnel

Après un rendez-vous avec la Directrice, les parents constituent le dossier de leur enfant, puis l'inscription est effectuée.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Accueil régulier : du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00
- Accueil occasionnel : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 18h00

L'agrément délivré par la PMI se répartit comme suit :

- Accueil régulier : 30 places (enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans)
- Accueil occasionnel : 10 places (enfants âgés de 3 mois à 6 ans)

En 2018, les périodes de fermeture annuelles inscrites au calendrier sont :

- Pont de l'Ascension : vendredi 11 mai
- Congés été : du lundi 23 juillet au vendredi 17 août inclus
- Congés de Noël :

Le Multi-Accueil « les Frimousses » est une structure d'accueil de jeunes enfants bénéficiaire de la Prestation de Service Unique versée par la CAF. La participation des familles aux frais d'accueil est donc basée sur le principe d'un pourcentage calculé à partir des ressources du foyer, en fonction du nombre d'enfants en charge, de la présence d'un enfant handicapé et ce, selon le barème obligatoire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

	Composition de la famille			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux horaire	0.060 %	0.050 %	0.040 %	0.030 %

Les familles extérieures à Maîche ou au CIAS se voient appliquer une majoration de 0.01%.

Pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, les montants à retenir étaient les suivants :

- Ressources mensuelles plancher : 674.32 €
- Ressources mensuelles plafond : 4864.89 €

Durant l'année 2017, 181 enfants (issus de 149 familles) ont fréquenté la structure : 148 enfants de moins de 4 ans et 33 enfants de plus de 4 ans. Parmi ces enfants, 53 ont été accueillis en accueil régulier et 128 en accueil occasionnel.

Les enfants qui fréquentent la structure sont originaires de 25 communes : 92 % du CIAS dont 33.70 % pour Maîche et 8 % hors CIAS.

Pour 2017, il est comptabilisé 61 054.30 heures de présence réelle (heures réalisées) et 63 765.73 heures facturées, soit : 58 283 h 30 pour les enfants de 0 à 4 ans et 2 771 heures pour les enfants : 4 - 6 ans

Le taux d'occupation annuel de la structure est de 78.31 %, soit une hausse de 2.34 % par rapport à l'année précédente.

Cette structure bénéficie des aides financières de la CAF et de la MSA au titre des prestations de services calculées sur le nombre d'heures réalisées et facturées. Elle bénéficie aussi d'un financement de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Pour l'année 2017, les aides financières (actualisées en juin 2018) se répartissaient ainsi :

- Prestations de Service de la CAF : 199 077.96 €
- Participation financière de la MSA : 7 687.27 €
- Participation de la CAF au titre du CEJ : 101 309.97 €.

A cela s'ajoute au titre des recettes, la participation de l'intercommunalité pour 583.37€ et la participation des usagers pour un montant de 127 149.84 €.

Ce qui porte le **montant des recettes à 435 808.41 €.**

Le Multi-Accueil doit aussi faire face bien évidemment à des **dépenses** (achats, électricité, alimentation, personnels, charges sociales, etc...), lesquels sont pour l'année 2017 de **417 688.02 €.**

Les professionnelles font vivre le projet éducatif, participent à l'identité et à l'épanouissement de l'enfant. Le jeu libre, la motricité libre occupent une place importante au sein du service. Au-delà des rituels qui rythment la journée de l'enfant accueilli, des collaborations sont organisées avec la Ludothèque P'TiDou et d'autres sont faites autour de la thématique retenue pour l'année : en 2018, l'équipe a travaillé sur **Le Cirque. C'est dans ce cadre que la classe Cirque de l'école Saint-Joseph est venue faire une petite représentation au Multi-Accueil.** Dans la perspective du projet « Eveil Musical » souhaité pour 2019, des enfants de **l'école Pasteur** ont chanté devant les enfants.

10. Le Centre d'Animation - Activités extra-scolaires avec les Centres de Loisirs

Les activités extrascolaires se déroulent sur 6 semaines de vacances scolaires depuis 2016. Elles s'adressent aux enfants de 4 à 12 ans. Les plages horaires proposées aux familles permettent de déposer l'enfant dès 7h le matin, de partir à 18h, avec possibilité de prendre le repas sur place. De plus, la proximité du Centre de Loisirs avec le Multi-Accueil permet aux familles de déposer dans le même temps les tous petits et les plus grands.

L'agrément délivré par la PMI permet d'accueillir 36 enfants à chacune des périodes de Centre de Loisirs. L'encadrement est assuré par la Directrice du Centre d'Animation et l'équipe est constitué d'agents municipaux et/ou de personnes extérieures diplômées. Le nombre d'encadrants est calculé en fonction des effectifs du centre et de l'âge des enfants accueillis.

En 2016, il a été constaté une stagnation de la fréquentation qui a poussé les élus à lancer une nouvelle façon de faire connaître ce centre de loisirs. Depuis 2017, un flyer annonçant le programme de chaque journée est édité, remis aux enfants de toutes les écoles maternelle et primaires mâchoises. Il est bien sûr diffusé également sur les supports de communication internes à la collectivité et externes.

Cette initiative a trouvé très vite tout son sens puisque depuis lors, toutes les périodes de centre de loisirs sont complètes. Des familles sont même inscrites sur liste d'attente en cas de désistement. Ce constat a incité les élus à s'interroger sur une augmentation potentielle des effectifs. Une demande est adressée à la PMI pour connaître les modalités de mise en œuvre et les obligations à respecter. Le Conseil

Municipal pourra donc être invité en temps opportun à se positionner sur cette extension.

Par ailleurs, au cours des centres de loisirs de 2017, les enfants de l'IME accompagnés de leurs éducateurs ont pu participer à des séquences identifiées sur chacune des périodes du centre de loisirs. Ce fut pour eux un moyen d'intégration en milieu ordinaire et pour les enfants des accueils de loisirs un moment de partage enrichissant, qui permet de travailler sur l'acceptation de la différence, l'entraide, la solidarité. Au fil de l'année, des liens se sont créés entre les enfants, les temps de partage sont de plus en plus nombreux, et les familles sont très enthousiastes à l'idée que leurs enfants puissent participer à ces échanges. En ce qui concerne les familles des enfants de l'IME, ils sont très heureux de voir leurs enfants s'épanouir en milieu ordinaire. Cette expérience est très positive et se poursuit sur l'année 2018 (à noter que chaque année nous réalisons un bilan de cette collaboration avec les responsables et les élus).

Pour 2017, il est comptabilisé 7676 heures de présence réelle et 7936 heures facturées, soit pour les heures réalisées : 1 498 heures pour les enfants de mois de 6 ans et 6 178 heures pour les enfants de plus de 6 ans.

Les activités extra-scolaires bénéficient des aides financières de la CAF au titre des prestations de services calculées sur le nombre d'heures réalisées et facturées. Elle bénéficie aussi d'un financement de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Pour l'année 2017, les aides financières (actualisées en juin 2018) se répartissaient ainsi :

- Prestations de Service de la CAF : 4 062.14 €
- Participation de la CAF au titre du CEJ : 12 043.74 €
- Participation de la CAF au titre de l'Aide aux Temps Libres : 1 405.50 €

A cela s'ajoute la participation des familles pour un montant de 15 878.00 €.

Ce qui porte le **montant des recettes à 33 389.38 €**.

Le Centre d'Animation au titre des activités extrascolaires doit aussi faire face bien évidemment à des **dépenses** (achats, électricité, alimentation, personnels, charges sociales, etc...), lesquels sont pour l'année 2017 de **36 634.45 €**.

11. La Ludothèque P'Tidou

Depuis plus de 20 ans, grâce à la Fédération départementale de Familles Rurales et au soutien des collectivités dont la Commune de Maîche, la ludothèque P'Tidou sillonne les routes pour se poser dans les communes qui le souhaitent. Elle propose aux familles, aux enfants, aux assistantes maternelles mais aussi aux structures telles que le Multi-

Accueil et le Centre d'Animation, de disposer de jeux pour jouer sur place mais aussi à emporter.

La Commune a conventionné depuis 1999 avec « Familles Rurales Fédération du Doubs » pour l'intervention de la ludothèque itinérante « P'tidou » sur la commune, le deuxième et quatrième mercredi du mois en dehors des vacances scolaires de 14 h 30 à 17 h 30. La Commune met à disposition la salle Ducreux pour permettre la bonne tenue des passages annuels programmés à Maîche. La Commune assure le chauffage et l'entretien. Ces frais sont facturés à l'association « Familles Rurales Fédération du Doubs » pour un montant annuel de 1 238 € (somme identique à celle de 2017).

Dans un souci de limiter l'évolution de la participation des partenaires, il est demandé depuis janvier 2015 une participation annuelle par famille Maîchoise de 20.00 € qui inclut le jeu sur place et 5 locations de jeux offertes (25.00 € pour les familles extérieures à Maîche).

Les fréquentations à Maîche sont toujours nombreuses. Les familles aiment se retrouver le mercredi après-midi pour jouer, louer des jeux et échanger. Il faut régulièrement renouveler le stock car les enfants sont en attente de nouvelles propositions de jeux. Pendant les vacances scolaires, la ludothèque s'installe au Pôle Famille et permet ainsi aux enfants du centre d'animation et du Multi-Accueil d'être présents et c'est au total **21 passages annuels à Maîche**.

La participation au Forum des Associations de septembre 2017 a permis à de nombreuses familles de découvrir la structure et de s'y inscrire. La Ludothèque P'Titdou a d'ores et déjà indiqué qu'elle participerait au Forum 2018.

Le budget de Familles Rurales laisse apparaître pour le site de Maîche un total de dépenses de 8 876.51 € et de recettes de 7 813.46 € pour un nombre d'heures d'ouverture au public de 63 heures. Le prix de revient horaire s'élève donc à 140.90 €.

Chaque année, la convention d'origine est complétée par la signature d'un avenant qui fixe le montant de la subvention communale de fonctionnement versée à Familles Rurales. Pour mémoire : 6 408.16 € pour l'année 2018 - 6 321.23 € pour l'année 2017.